

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 juin 2024 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, Me Pascale Audray Provencher, greffière et madame Louise Bergeron, trésorière, sont également présents.

24-06-219

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Interchanger 5.6 et 5.7
- Le retrait du point 8.1
- L'ajout du point 14.3 ayant pour titre : « Demande de commandite – CJR des Bois-Francis ».

ADOPTÉE

24-06-220

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2024.

ADOPTÉE

Procès-verbaux de correction Résolutions 23-09-393.1, 24-04-128 - Dépôt

24-06-221

Approbation de la liste de destruction

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjoint à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

24-06-222

Assurances rouli-roulant et BMX – Renouvellement 2024

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de renouveler les polices d'assurances no CC2300239 et CC2300241 via le regroupement d'assurances de l'UMQ au courtier BFL Canada Risques et assurances Inc., au coût de 5 501,69 \$, incluant les taxes et le frais de gestion de l'UMQ de 152,00\$, plus taxes applicables;

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-06-223

SAAQClic – Nomination d'un responsable

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de nommer le la greffière de la cour municipale, responsable pour le traitement des échanges d'information sur le portail SAAQClic Partenaires, et de nomme le directeur général responsable des employés désignés.

ADOPTÉE

24-06-224

Fermeture de bureaux de l'hôtel de Ville – Vacances de la construction

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que les bureaux de l'hôtel de Ville ainsi que les services administratifs de la Ville de Princeville soient fermés au public la semaine du 28 juillet au 3 août 2024.

ADOPTÉE

24-06-225

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

En date du 14 mai 2024 au 9 juin 2024 263 828,98 \$
- nos S12314 à S12317 & M3028 à M3045 & A54319 à A54341

Dépôt salaires :

-périodes 2024-19 à 2024-22

ADOPTÉE

24-06-226

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 juin 2024 2 169 641,11 \$
nos S12318 à S12379 & A54342 à A54417

ADOPTÉE

24-06-227

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023. Des copies du document sont rendues disponibles au public assistant à la séance.

24-06-228

Publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

24-06-229

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2024-01 à 2024-04 soumise par la trésorière en date du 24 mai 2024 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

24-06-230

Adjudication d'un emprunt par billets

Date d'ouverture :	10 juin 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2024
Montant :	1 801 100 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2024, au montant de 1 801 100 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

113 500 \$	4,55000 %	2025
119 300 \$	4,55000 %	2026
98 400 \$	4,55000 %	2027
103 300 \$	4,55000 %	2028
1 366 600 \$	4,55000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,55000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

113 500 \$	4,60000 %	2025
119 300 \$	4,50000 %	2026
98 400 \$	4,40000 %	2027
103 300 \$	4,40000 %	2028
1 366 600 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,70800 Coût réel : 4,73877 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

113 500 \$	4,76000 %	2025
119 300 \$	4,76000 %	2026
98 400 \$	4,76000 %	2027
103 300 \$	4,76000 %	2028
1 366 600 \$	4,76000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,76000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2024 au montant de 1 801 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-145, 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321, 2018-332, 2022-419, 2022-409 et 2023-437. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

24-06-231

Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 801 100\$ qui sera réalisé le 17 juin 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 801 100 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-145	50 000 \$
2013-242	228 600 \$
2013-238	38 100 \$
2017-322	306 200 \$
2017-310	5 200 \$
2018-336	34 700 \$
2016-296	116 100 \$
2017-321	19 800 \$
2017-321	53 800 \$
2018-332	163 700 \$
2018-332	81 900 \$
2022-419	121 114 \$
2022-419	184 146 \$
2022-409	125 400 \$
2023-437	272 340 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321, 2018-332, 2022-419, 2022-409 et 2023-437, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	113 500 \$	
2026.	119 300 \$	
2027.	98 400 \$	
2028.	103 300 \$	
2029.	108 700 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 257 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321, 2018-332, 2022-419, 2022-409 et 2023-437 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers – ORASSE - Dépôt

Dépôt des états financiers – Foire bière bouffe et culture - Dépôt

24-06-232

Permanence – Préventionniste

ATTENDU la résolution 23-11-515 suivie de la période de probation de six (6) mois qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur du Service de sécurité incendie;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la permanence de madame Véronique Beaudoin, préventionniste, soit reconnue rétroactivement au 4 juin 2024;

ADOPTÉE

24-06-233

Embauche – Personnel du camp de jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les heures de formation et de préparation des moniteurs précédant la séance et d'autoriser le directeur du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour pour l'année 2024:

- Coordonnateurs
- Anamée Tardif
 - Sarah-Kim Béland
 - Claudia Boisvert

- Animateurs
- Adam Croteau
 - Philippe Ruel
 - Bryan Tardif
 - Frédérique Hould
 - Marianne Veillette
 - Mathys Légaré
 - Matis Nault
 - Raphaëlle Hould
 - Noemy Riendeau
 - Yanie Tull
 - Wendy Remolina
 - Anaïs Marcoux
 - Daphnée Pellerin
 - Alexandre Kirouac
 - Alexandre Parent
 - Alice Desjardins
 - Tristan Légaré
 - William Tardif
 - Cassandra Dingle
 - Rosalie Marcoux
 - Charlotte Bélanger

- Accompagnatrices
- Chloée Brie
 - Daphney Cyr
 - Marie-Pier Fortin
 - Kelyane Beauchemin
 - Keliane Tardif
 - Angélie Poirier
 - Alyson Pruneau
 - Justine Vigneault

- Temps partiel / Service de garde
- Kayla Poirier
 - Olivia Taschereau
 - Olivia Dargy
 - Sandrine Perreault
 - Daphnée Lambert
 - Alexys Légaré
 - Ariane Parent
 - Bianca Remolina
 - Annabelle Kirouac
 - Steffy-Ann Béliveau

ADOPTÉE

24-06-234

Embauches – Pompier / Pompière

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Ann-Sophy Gosselin et de monsieur André Bégin, en date du ou vers le 17 juin 2024, au poste de pompière, pompier à temps partiel, au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

QUE leurs conditions d'embauche soient établies selon la Politique régissant les conditions de travail des pompiers du Service de sécurité incendie ainsi que des premiers répondants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

24-06-235

Embauche – Préposé à la maintenance et à l'entretien (Loisirs)

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Guy Beaudoin, en date du 4 juin 2024, au poste de préposé à la maintenance et à l'entretien, au sein du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

QUE ses conditions d'embauche soient établies selon la convention collective en vigueur et que son embauche soit assortie à une période de probation de 600 heures travaillées.

ADOPTÉE

24-06-236

Départ à la retraite – Préposé à la maintenance et à l'entretien (Loisirs)

ATTENDU la lettre déposée par le préposé à la maintenance et à l'entretien du secteur loisirs;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte et accepte le départ à la retraite du préposé à la maintenance et à l'entretien du secteur loisirs, monsieur Guy Fortier, effectif à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés, vers le 23 juillet 2024.

ADOPTÉE

24-06-237

Départ à la retraite – Journalier (Voirie)

ATTENDU la lettre déposée par le journalier saisonnier du secteur voirie;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte et accepte le départ à la retraite du journalier saisonnier du secteur voirie, monsieur Yvan Bouffard, effectif à la fin de la période de transition qui aura été entendue entre la Ville et ce dernier et à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés, soit vers le 26 juillet 2024.

ADOPTÉE

24-06-238

**Embauche et signature d'une lettre d'entente – Journalier (Voirie) -
Autorisation**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Donald Pellerin à titre de journalier (voirie), et ce, en date du 17 juin 2024.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le Syndicat, pour et au nom de la Ville, afin d'établir les conditions de travail du nouveau titulaire.

ADOPTÉE

24-06-239

Politique régissant les conditions de travail des pompiers du Service de sécurité incendie ainsi que des premiers répondants – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Politique régissant les conditions de travail des pompiers du Service de sécurité incendie ainsi que des premiers répondants de la Ville de Princeville a pris fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu entre les représentants désignés par les travailleurs visés et la partie patronale qui, aux fins du processus, était dûment représentée par le comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE la partie patronale a présenté une offre aux représentants des travailleurs le 2 mai 2024 et que celle-ci a été acceptée par la majorité des travailleurs visés, tel qu'indiqué dans un message envoyé par l'un de leurs représentants le 24 mai 2024;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la dernière offre faite le 2 mai 2024 aux travailleurs visés;

QU'IL autorise la trésorière à verser la rétroactivité dans les soixante (60) jours de la signature par toutes les parties, en fonction des dispositions contenues dans la dernière proposition datée du 2 mai 2024, et ce, pour tous les pompiers du Service de sécurité incendie et les premiers répondants de la Ville de Princeville;

QU'IL autorise le maire et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Princeville, à signer la Politique régissant les conditions de travail des pompiers du Service de sécurité incendie ainsi que des premiers répondants de la Ville de Princeville qui couvrira la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 selon l'offre du 2 mai 2024.

ADOPTÉE

24-06-240

Lettre d'entente (Travaux publics) – Autorisation de signature

ATTENDU la demande du Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs (C.S.D.) relative à la fermeture du garage municipal durant la période des Fêtes, soit entre Noël et le Premier de l'an;

ATTENDU que le comité des ressources humaines s'est rencontré pour en faire l'analyse et recommande d'accepter ladite demande du Syndicat, et ce, à la condition que les membres du Service des travaux publics acceptent d'être rappelés au travail en cas de nécessité (services essentiels ou urgence);

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande du Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis (C.S.D.) relative à la fermeture du garage municipal durant la période des Fêtes;

D'AUTORISER le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer une lettre d'entente avec le Syndicat pour convenir des modalités d'application de la fermeture du garage municipal et du rappel au travail durant ladite période.

ADOPTÉE

24-06-241

Lettre d'entente (Service incendie) – Organigramme – Mise à jour – Autorisation et adoption

ATTENDU QUE la direction du Service de sécurité incendie sollicite la collaboration de ses capitaines pour couvrir certains besoins ponctuels (administratifs et opérationnels); et que cette situation l'oblige à apporter, temporairement, des modifications à l'organigramme du Service de sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu

QUE le conseil autorise le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente avec ses capitaines pour établir les conditions d'application de ce qui précède;

QUE les changements suivants soient apportés à l'organigramme du Service de sécurité incendie durant la période d'effectivité de ladite entente, soit à compter du 1^{er} juin 2024:

- Monsieur Dominic Vigneault passe du grade de lieutenant à celui de capitaine;
- Monsieur Guillaume Pagé passe du grade de lieutenant à celui de capitaine;
- Monsieur Karl Fortier passe du grade de pompier à celui de lieutenant;
- Monsieur André Larivière passe du grade de pompier à celui de lieutenant;

ADOPTÉE

24-06-242

Addenda au protocole d'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie- Ville de Victoriaville – Autorisation de signature

ATTENDU l'entente relatif à la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie signée avec la ville de Victoriaville en vertu de la résolution numéro 24-03-101 ;

ATTENDU le projet d'addenda proposé par la Ville de Victoriaville afin de modifier le montant total de 38 900\$ pour les services de Mikael Grenier par le montant de 37 800\$ plus les taxes applicables ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit addenda.

ADOPTÉE

24-06-243

Réfection des rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier – Acceptation du décompte progressif no. 1 et Autorisation de paiement

ATTENDU l'adjudication du contrat en titre en date du 8 avril 2024 en vertu de la résolution no. 24-04-141 ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER le décompte no. 1 pour les travaux susmentionnés ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 396 137,61 \$ plus les taxes applicables à Harca Excavation pour ledit décompte progressif no. 1 ;

QUE cette dépense soit financée à même *Règlement no 2021-391 décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour les travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc* modifié par le *Règlement 2023-439 pour ajouter des travaux sur Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la dépense d'un montant additionnel de 3 815 585 \$*, ainsi que d'une aide financière provenant du programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

Édifice JLSH – Installation de clôtures - Retrait

24-06-244

PRIMEAU 2023 – Convention d'aide financière – Autorisation de signature

ATTENDU que la Ville de Princeville à pris connaissance de ses droits et obligations prévus à la convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et le maire à signer la convention d'aide financière.

ADOPTÉE

24-06-245

Vidanges de boues 2024- Annulation de l'appel d'offres AO24-HV-01

ATTENDU l'appel d'offres public lancé par la Ville le 1^{er} mai 2024 ;

ATTENDU l'ouverture public des soumissions le 27 mai 2024 ;

ATTENDU que la soumission conforme excède de façon significative le montant prévu par le Conseil municipal pour cette dépense ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'annuler le processus d'appel d'offres AO24-HV-01.

ADOPTÉE

24-06-246

Octroi d'aide financière - ORASSE

ATTENDU que l'Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe a déposé ses états des revenus et dépenses au 31 mars 2024 ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 7 500 \$ à ORASSE pour l'année 2024.

D'autoriser la trésorière à verser cette aide financière.

ADOPTÉE

24-06-247

Dérogation mineure – Projet d'ensemble rue Thibaudeau

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme.
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car le nombre de bâtiments ne pourrait être construit.
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique.
- 6- La dérogation elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement.
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
- 8- La dérogation a un caractère mineur concernant ce projet d'ensemble.
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, ce critère est non applicable.

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un projet d'ensemble pour le lot 6 608 910 sur la rue Thibaudeau ;

ATTENDU QU'À cause de la configuration du lot, les distances libres disponibles entre les bâtiments et les stationnements ne permettraient pas de construire 3 multifamiliales à 2 étages comprenant des cases de stationnement et une allée d'accès mitoyenne ;

ATTENDU QUE le bâtiment visé implanté à l'arrière du terrain serait situé à 5,90 mètres de la limite arrière et la marge entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal arrière serait de 3 mètres.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipale accepte pour la propriété située sur le lot 6 608 910, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvan Carrier et 9074-5126 Québec inc. afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial avec une marge arrière de 5,90 mètres au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,60 mètre pour la marge arrière et diminuer la marge de 4 mètres entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal à 3 mètres, ce qui représente une dérogation de 1 mètre. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

24-06-248

Mise à niveau et agrandissement du centre Sportif Paul-de-la Sablonnière – Ratification d'un ordre de changement

ATTENDU l'adjudication le 11 décembre 2023 du contrat de mise à niveau et agrandissement du centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en vertu de la résolution 23-12-552 à GNF Construction inc;

ATTENDU l'ordre de changement no.2 daté du 28 mai 2024, au montant de 8 000,27\$, plus taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier la dépense reliée à cet ordre de changement ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

24-06-249

Dépôt des états des revenus et dépenses du bar du Carnaval 2024

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du Carnaval 2024;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 1 273,33 \$ des profits nets amassés lors de l'activité bar du Carnaval d'hiver qui s'est tenue le 27 janvier 2024;

QUE cette somme soit versée pour la moitié au Cercle des Fermières, pour un montant de 636,67\$.

QUE l'autre moitié soit versée à la Société d'horticulture de Princeville / Foire Bière Bouffe et Culture, pour un montant de 636,67\$;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ces sommes.

ADOPTÉE

24-06-250

Demande de gratuité de salle – CPE La Petite Bande

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Jacques-Terrien le 7 décembre 2024 pour la tenue de leur party de Noël.

ADOPTÉE

24-06-251

Demande d'autorisation – Collecte de dons sur rue – Centre de prévention du suicide

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de permettre la collecte de don sur rue le 10 septembre 2024 pour amasser des fonds pour le Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

24-06-252

Demande de commandite – CJR des Bois-Francs

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer une commandite de 100 \$ en échange d'un plan de visibilité argent à l'occasion de leur exposition locale du 28 juin 2024.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Le conseiller Jean-Robert Tremblay souligne les excellents résultats des dons amassés pour le Relais pour la Vie.

Le maire félicite tous les participants à l'organisation du Festival du Cheval 2024, notamment les bénévoles et les membres du CA.

24-06-253

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h11.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher, greffière

Gilles Fortier, maire